



**AÉROPORT  
INTERNATIONAL  
AMIENS  
HENRY POTEZ**

**Délibération 10/2026**

## **COMITE SYNDICAL DU 12 JUIN 2026**

Date de la convocation : le 2 juin 2026

Nombre de membres titulaires en exercice : 9

Nombre de membres titulaires présents : 8

Nombre de membres suppléants présents : 0

Nombre de votants : 9

Vote pour : 5

Vote contre : 4

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le douze du mois de juin à 15h05, le Comité Syndical s'est réuni à l'aéroport international Amiens-Henry Potez, sous la présidence de M.FOURNIER doyen d'âge.

Membres titulaires présents : Mesdames CARON Virginie, RIBEIRO-DHERET Cathy, Messieurs, BEAUVARLET Franck, CARPENTIER Benoît, DEFFONTAINES Léon, FOURNIER Jean Michel, LAJEUNESSE Maxime, PENAUD Guy,

Membre titulaire absent : 1

Membres titulaires absents excusés : 1 Mme KUMM donne pouvoir à Mme CARON

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 9

### **Objet : RAPPORT N°1 INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL ET ELECTION DU PRESIDENT**

Suite au renouvellement des conseils communautaires du Pays du Coquelicot et d'Amiens Métropole, les services de ces collectivités nous ont transmis la liste de leurs représentants au sein de notre établissement. Dans ce cadre, le comité syndical doit procéder à l'élection de son Président.



**AÉROPORT  
INTERNATIONAL  
AMIENS  
HENRY POTEZ**

| TITULAIRES                                            | SUPPLEANTS             |
|-------------------------------------------------------|------------------------|
| <b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D' AMIENS METROPOLE</b> |                        |
| M. DEFFONTAINES Léon                                  | M. LHERMITTE Thomas    |
| M. CARPENTIER benoît                                  | M. ESTER Jean-Claude   |
| M. PENAUD Guy                                         | M. GENTE Gautier       |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DU COQUELICOT</b>    |                        |
| M.FOURNIER Jean-Michel                                | M. BAYARD Hervé        |
| M.LAJEUNESSE Maxime                                   | M. CROCHET Geoffrey    |
| Mme RIBEIRO DHERET Cathy                              | M. HOUDART Claudine    |
| <b>DEPARTEMENT DE LA SOMME</b>                        |                        |
| M.BEAUVARLET Franck                                   | M. BOHIN Pascal        |
| Mme CARON Virginie                                    | Mme FONGUEUSE France   |
| Mme KUMM Valérie                                      | M. BOULOGNE Christophe |

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport d'Albert-Picardie, le Président est élu par le comité syndical, en son sein, à la majorité des voix.

Après avoir pris connaissance des candidatures de Mme CARON et de Monsieur LAJEUNESSE le comité syndical,

- prend acte de la désignation par la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole et par la communauté de communes du pays du coquelicot,
- élit Monsieur Maxime LAJEUNESSE aux fonctions de président du Comité Syndical du SMAAP

Le Président du SMAAP

Maxime LAJEUNESSE



Délibération 11/2026

## COMITE SYNDICAL DU 12 JUIN 2026

Date de la convocation : le 2 juin 2026  
Nombre de membres titulaires en exercice : 9  
Nombre de membres titulaires présents : 8  
Nombre de membres suppléants présents : 0  
Nombre de votants : 9  
Vote pour : 9  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le douze du mois de juin, le Comité Syndical s'est réuni à l'aéroport international Amiens-Henry Potez, sous la présidence de M. LAJEUNESSE Maxime.

Membres titulaires présents : Mesdames CARON Virginie, RIBEIRO-DHERET Cathy, Messieurs, BEAUVARLET Franck, CARPENTIER Benoît, DEFFONTAINES Léon, FOURNIER Jean Michel, LAJEUNESSE Maxime, PENAUD Guy,

Membre titulaire absent : 1

Membres titulaires absents excusés : 1 Mme KUMM donne pouvoir à Mme CARON

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 9

### OBJET : Délégation de compétence du Comité au Président

Le code général des collectivités territoriales dispose, en son article L. 5211-10, que le président d'un Etablissement Public, peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exclusion de certaines matières "non déléguables".



Dans un souci d'efficacité de fonctionnement et de souplesse, notamment au regard des enjeux qui apparaissent aujourd'hui pour le SMAAP, il est proposé que soit délégué à la Présidente du SMAAP, pour la durée de son mandat :

- 1) Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 2) La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget.
- 3) La signature des dossiers de demandes de subventions au profit du SMAAP.
- 4) La signature des conventions de partenariat, d'objectifs et de moyens
- 5) L'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 6) La décision d'intenter, au nom du SMAAP les actions en justice ou de défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui, en demande comme en défense, y compris en intervention volontaire, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile,
- 7) La négociation et la passation des contrats d'assurance et accepter les indemnités des sinistres y afférants.
- 8) Décider l'aliénation de biens mobiliers d'une valeur inférieure à 4600€.
- 9) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justices et experts.

Les décisions prises par le Président dans ce cadre feront l'objet d'une information du comité syndical.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :***

- ***Approuve la délégation des compétences ci-dessus énoncées, au bénéfice de M. le Président du SMAAP.***

**Le Président du SMAAP**

**Maxime LAJEUNESSE**



Délibération 12/2026

## COMITE SYNDICAL DU 12 JUIN 2026

Date de la convocation : le 2 juin 2026  
Nombre de membres titulaires en exercice : 9  
Nombre de membres titulaires présents : 8  
Nombre de membres suppléants présents : 0  
Nombre de votants : 9  
Vote pour : 9  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le douze du mois de juin, le Comité Syndical s'est réuni à l'aéroport international Amiens-Henry Potez, sous la présidence de M. LAJEUNESSE Maxime.

Membres titulaires présents : Mesdames CARON Virginie, RIBEIRO-DHERET Cathy, Messieurs, BEAUVARLET Franck, CARPENTIER Benoît, DEFFONTAINES Léon, FOURNIER Jean Michel, LAJEUNESSE Maxime, PENAUD Guy,

Membre titulaire absent : 1

Membres titulaires absents excusés : 1 Mme KUMM donne pouvoir à Mme CARON

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 9

### Objet : Mise en place de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT, le Syndicat Mixte de l'Aéroport d'Albert-Picardie doit mettre en place une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui doit être consultée avant toute délégation de service public.



La CCSPL est composée du président de l'organe délibérant, ou son représentant, de membres issus de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et de représentants d'associations locales, nommés par l'organe délibérant. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- **désigne les membres suivants comme représentants à la Commission Consultative des services publics locaux :**

**- Elus du SMAAP :**

- M. Franck BEAUVARLET**
- Mme Virginie CARON**
- M. Jean Michel FOURNIER**

**- Le représentant de chacune des associations locales suivantes :**

- LE PLANEUR CLUB DES COQUELICOTS**
- L'AMICALE DES AVIONS ANCIENS D'ALBERT**
- ALBERT VINTAGE AIRCRAFT**
- AERoclub D'ALBERT MEAULTE**

**Le Président du SMAAP**

**Maxime LAJEUNESSE**



Délibération 13/2026

## COMITE SYNDICAL DU 12 JUIN 2026

Date de la convocation : le 2 juin 2026

Nombre de membres titulaires en exercice : 9

Nombre de membres titulaires présents : 8

Nombre de membres suppléants présents : 0

Nombre de votants : 9

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le douze du mois de juin, le Comité Syndical s'est réuni à l'aéroport international Amiens-Henry Potez, sous la présidence de M. LAJEUNESSE Maxime.

Membres titulaires présents : Mesdames CARON Virginie, RIBEIRO-DHERET Cathy, Messieurs, BEAUVARLET Franck, CARPENTIER Benoît, DEFFONTAINES Léon, FOURNIER Jean Michel, LAJEUNESSE Maxime, PENAUD Guy,

Membre titulaire absent : 1

Membres titulaires absents excusés : 1 Mme KUMM donne pouvoir à Mme CARON

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 9

### Objet : Désignation des représentants du SMAAP à la RAAP

Conformément aux statuts de la Régie de l'Aéroport d'Albert-Picardie (RAAP), le Conseil d'Administration de la RAAP est composé de six membres titulaires, dont deux conseillers départementaux, deux élus de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole et deux élus de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, choisis parmi les délégués du Comité Syndical du SMAAP.



**AÉROPORT  
INTERNATIONAL  
AMIENS  
HENRY POTEZ**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

➤ **Désigne les représentants suivants au Conseil d'Administration de la RAAP**

- Pour le Département de la Somme :

**Titulaires :**

- Franck BEAUVARLET
- Virgine CARON

**Suppléants :**

- Pascal BOHIN
- France FONGUEUSE

- Pour la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot :

**Titulaires :**

- M. FOURNIER Jean-Michel
- M. LAJEUNESSE Maxime

**Suppléants :**

- M. BAYARD Hervé
- M. CROCHET Geoffrey

- Pour la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole :

**Titulaires :**

- M. DEFFONTAINES Léon
- M. CARPENTIER Benoît

**Suppléants :**

- M. LHERMITTE Thomas
- ESTER Jean-Claude

**Le Président du SMAAP**

**Maxime LAJEUNESSE**